



# **SARL ADS**

Société à Responsabilité Limitée

Route de Redon

44290 GUEMENE-PENFAO



RCS de Saint-Nazaire n° 452 552 094

**Assemblée Générale Extraordinaire  
en date du 31 janvier 2012**



**SARL ADS**

Société à Responsabilité Limitée

Capital social : 7 500 Euros

Siège social : Route de Redon

44290 GUEMENE-PENFAO

RCS de Saint-Nazaire n° 452 552 094

**PROCES VERBAL  
D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE  
DU 31 JANVIER 2012**

L'AN DEUX MIL DOUZE

Le 31 janvier, à 14 heures

Les associés de la SARL ADS se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire au siège social de la société, sur convocation de la gérance.

Sont présents :

- **Monsieur BLIN Hermann**, titulaire de 375 parts sociales,
- **Monsieur HARDY David**, titulaire de 375 parts sociales,

Total des parts présentes : les 750 parts composant le capital social.

Monsieur BLIN Hermann préside la séance en qualité d'associé gérant.

Le Président dépose sur le bureau et met à disposition de l'assemblée :

- le rapport du gérant
- le texte des résolutions proposées.

Il déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition des associés plus de quinze jours avant la date de la présente réunion, que l'assemblée est régulièrement et valablement constituée, et peut délibérer à la majorité requise, ce dont l'assemblée lui donne acte à l'unanimité.

Puis le Président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- Transfert du siège social,
- Mise à jour de l'adresse d'un associé gérant,
- Modifications statutaires,
- Pouvoir et formalités.

Personne ne demandant la parole, le Président met aux voix les résolutions qui suivent.

HB DH



### **PREMIERE RESOLUTION – TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL**

L'assemblée générale a décidé de transférer le siège social de la société situé « Route de Redon », 44290 GUEMENE-PENFAO à « ZA du Pays de Guéméné », Route de Châteaubriant, 44290 GUEMENE-PENFAO à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

### **DEUXIEME RESOLUTION – MISE A JOUR DE L'ADRESSE D'UN ASSOCIE GERANT**

L'assemblée générale prend acte que l'adresse de Monsieur BLIN Hermann figurant dans les statuts a été modifiée et décide de la mettre à jour dans le préambule des statuts en substituant à l'ancienne adresse, la nouvelle à savoir : 2, Lotissement de Gascaigne, 44290 Guéméné-Penfao, à effet au 1<sup>er</sup> janvier 2012.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

### **TROISIEME RESOLUTION – MODIFICATIONS STATUTAIRES**

Suite aux résolutions précédemment adoptées, l'assemblée générale décide de mettre à jour les statuts et de modifier le préambule et l'article 4 des statuts de la manière suivante :

#### **Préambule**

Au paragraphe concernant Monsieur BLIN Hermann, l'ancienne adresse est remplacée par : 2, Lotissement de Gascaigne, 44290 Guéméné-Penfao.

#### **ARTICLE 4 – SIEGE SOCIAL**

La 1<sup>ère</sup> phrase est modifiée comme suit :

« Le siège social est fixé à « ZA du Pays de Guéméné », Route de Châteaubriant, 44290 GUEMENE-PENFAO à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012. »

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

### **QUATRIEME RESOLUTION – POUVOIRS ET FORMALITÉS**

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur de l'original ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités de dépôt et de publicité prescrites par la loi.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par le gérant et les associés.

Monsieur BLIN Hermann.

Monsieur HARDY David.







